

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

L'an 2017, le 11 Avril, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Monsieur Guirec Loyer et Michel Noirault, Maires-Adjoint, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River et Régine Wroczynski et de Monsieur Jean-Pascal Descamps formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir de Monsieur Dominique Fasse à Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Pouvoir de Monsieur Pascal Villard à Madame Sophie Giorgetti.

Monsieur Thierry Pilath est absent excusé.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 07 Mars 2017.

2. Finances

A/ Compte Administratif 2016 de la commune et Compte de gestion du Comptable

Le Maire présente le Compte Administratif 2016 et quitte la salle.

Les membres du Conseil,

- statuant sur le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable,
- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- remarquent la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- approuvent à l'unanimité ces deux comptes,
- donnent acte au maire de la présentation du compte administratif 2016 de la commune et du compte de gestion du comptable.

B/ Vote du taux des taxes directes locales pour 2017

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation (Commune + fraction taux départemental + fraction des frais de gestion perçus par l'État) : **12.13 %**
- Taxe Foncier Bâti : **7.96 %**
- Taxe Foncier non Bâti : **44.78 %**

- Cotisation foncière des entreprises (taux relais communal + fraction taux départemental et régional + taux de péréquation) : **14.64 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux affectés aux taxes locales pour l'exercice 2017.

C/ Résultat de l'exercice 2016 de la commune après vote du compte administratif puis affectation sur l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire,

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2016 et constaté la concordance avec le compte de résultat du comptable,

Constatant que le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de	37 028.69 €
- un déficit d'investissement de	8 257.56 €
- un report des résultats antérieurs de :	41 076.80 €
- un solde des restes à réaliser en investissement de	14 531.00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	8 257.56 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :	69 847.93 €

D/ Budget Primitif 2017

Monsieur Armand Dedieu, Maire, présente au Conseil le budget primitif 2017. Il est décidé cette année de débiter les travaux de l'Ecole et de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité. Le budget primitif est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2016.

Le conseil adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses =	389 414.78 €
- Section de fonctionnement : Recettes =	389 414.78 €
- Section d'investissement : Dépenses =	523 909.73 €
- Section d'investissement : Recettes =	523 909.73 €

3. Dissolution du SIRSBHN

Vu les statuts du SIRSBHN du 2 juillet 1992,

Vu les articles L5211-26 et L5211-33 du CGCT qui fixe les modalités de dissolution d'un EPCI,

Vu la délibération 2017-02 du Conseil Syndical du SIRSBHN du 24 mars 2017, approuvant la dissolution du SIRSBHN et ses modalités financières,

Après avoir présenté les conditions de la dissolution telles que définies par le Conseil Syndical, constatant qu'au niveau des trois communes les membres du Conseil Syndical sont en plein accord, le Maire soumet au vote de la commune de Bréançon, la dissolution du regroupement scolaire (SIRSBHN) à la date du 31 août 2017.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Acceptent la dissolution du SIRSBHN à la date du 31 août 2017 et ses modalités financières.

4. Délibération relative aux changements d'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice brut terminal de l'indemnité de fonction des élus locaux,

Vu la délibération 2014-20 du 11 Avril 2014 indexant les indemnités de fonction des élus locaux sur l'indice terminal brut 1015,

Considérant que l'indice brut terminal passe de 1015 à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- De considérer ce nouvel indice dans le calcul des indemnités de fonction des élus de la Commune de Bréançon à compter du 1^{er} janvier 2017
- D'ajuster automatiquement ces indemnités dont les montants, indices ou taux seront revalorisés ou modifiés par texte réglementaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

5. Renouvellement du contrat de l'Attachée Territoriale

Vu la date de fin du Contrat à Durée Déterminée de Madame Astrid DEDIEU,

Vu les trois ans d'ancienneté au poste d'Attachée Territoriale,

Le Maire propose :

- Le renouvellement du contrat au grade d'Attachée Territoriale, pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2017, à l'échelon 6 pour un indice brut de 542, indice majoré 461, à raison de 24 heures par semaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler ce contrat de travail.

6. Délibération relative aux statuts de la CCVC

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant la Création de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes Vexin Centre prévoyant à l'article 16, que la compétence obligatoire est étendue conformément à la loi NOTRe, Compte tenu de la loi NOTRe, il apparait aujourd'hui utile de modifier en conséquence les statuts actuels.

Sur une proposition formulée par le Président, le Conseil Communautaire de l'EPCI qui s'est réuni le 1^{er} mars 2017 et l'ensemble des délégués qui ont voté à l'unanimité les statuts ainsi modifiés.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications des statuts, proposées et votées par la Communauté de Communes Vexin Centre lors de sa réunion du 1^{er} mars 2017 selon la nouvelle rédaction,
- De demander à Mr le Sous-Préfet de Pontoise de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

7. Délibération relative à l'aide au loyer de Monsieur Morigny

Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur Morigny Didier. Compte tenu de ses ressources et de la difficulté engendrée pour assurer le paiement du bail, le Conseil Municipal décide de voter une aide pour le paiement du loyer et des charges locatives de Mr Morigny Didier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité

- D'accepter le versement de 300 € mensuels en aide au loyer et aux charges locatives de Monsieur Morigny.

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables utiles à cette affaire.

8. Divers

- Affaires juridiques : demande de résolution amiable des époux PESCH envoyé par l'avocat de la Commune et présentation de la réponse effectuée par Mr le Maire qui est validée par l'ensemble du conseil.
- SIAA et assainissement : le SIAA a mandaté la société Véolia pour procéder au contrôle réglementaire de toutes les installations autonomes de la Commune. Chaque propriétaire recevra un courrier de la part de Veolia pour fixer un rendez-vous pour ce contrôle, sachant qu'il y a obligation de chaque propriétaire de laisser contrôler son installation par le Syndicat (donc par son mandaté Veolia). En cas de non-conformité, chaque propriétaire aura 4 ans pour se mettre en conformité et des subventions pourront être obtenues pouvant aller jusqu'à 80 % du coût de l'installation.
- Remplacement de l'agent technique : compte tenu de la maladie de l'agent technique et de la nécessité d'assurer l'entretien de la Commune, un cahier des charges va être rédigé pour permettre de consulter différentes entreprises pour une intervention le plus rapidement possible.
- La journée printanière est fixée au samedi 13 mai à 14h30. Un flyer sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.